

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT HILAIRE DE RIEZ

Concession des plages des Demoiselles, des Becs, des Mouettes, de la Pège, de la Parée Préneau, de Riez, de Sion et des Cinq Pineaux de la commune de Saint-Hilaire-de-Riez

Par arrêté n°2019-072 en date du 22 juillet 2019,

Le Maire de la commune de Saint Hilaire de Riez a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'attribution de la concession des plages des Demoiselles, des Becs, des Mouettes, de la Pège, de la Parée Préneau, de Riez, de Sion et des Cinq Pineaux de la commune de Saint Hilaire de Riez.

Le projet de concessions des plages porte sur les plages des Demoiselles, des Becs, des Mouettes, de la Pège, de la Parée Préneau, de Riez, de Sion et des Cinq Pineaux. Ce projet, conforme à la réalité écologique, économique et sociale du secteur, vise à répondre qualitativement aux besoins des usagers à travers l'aménagement, l'entretien et l'exploitation des sites concernés.

A cet effet, M.RENAULT Pierre, officier général de la gendarmerie nationale à la retraite a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Nantes.

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de Saint Hilaire de Riez (au service Finances – immeuble « Les Salorges », 6 rue du Gatineau) pendant 30 jours. Ils seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture du service finances, sur un poste informatique, à savoir du lundi au vendredi de 13h45 à 17h15, du 02/09/2019 au 01/10/2019 inclus.

Chacun pourra également prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1488> , ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à la Mairie de Saint Hilaire de Riez (Place de l'Eglise – 85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ) ou par voie électronique à l'adresse suivante : finances@sainthilairederiez.fr.

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Saint Hilaire de Riez les jours de permanence suivants :

- le lundi 2 septembre 2019 de 9h00 à 12h - Service Finances immeuble « Les Salorges » - 6 rue du Gatineau ;
- le mercredi 11 septembre 2019 de 14h00 à 17h15 - Mairie principale, Hôtel de Ville - Place de l'Eglise ;
- le mercredi 25 septembre 2019 de 9h00 à 12h00 - Mairie annexe des Demoiselles, avenue des Azalées ;
- et mardi 01 octobre 2019 de 13h45 à 17h15 - Service Finances immeuble « Les Salorges » - 6 rue du Gatineau

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront rendus publics et consultables à la mairie de Saint Hilaire de Riez (service Finances) aux jours et heures habituels d'ouverture du service ainsi que sur le site internet de la ville (<http://www.sainthilairederiez.fr>).

La personne responsable du projet est M. le Maire. Les demandes d'information sur le dossier de concession des plages peuvent être formulées auprès de Mme Josette VIAUD, adjointe déléguée à l'environnement et au littoral ou de Mr ROCHETEAU Joël, Directeur Général des Finances et de la Commande Publique (DGFCP).

Le Maire,



Laurent BOUDELIER